

- VILLE DE FRESNES -

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 2 février 2012

---

### COMPTE RENDU SUCCINCT

---

L'an deux mille douze, le deux février, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

**Sont présents :** M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck (à partir du projet de délibération n°9), Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Philippe Vafiades, Mme Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, Kaddour Métir, Bernard Gateau, Almany Kanouté, Mme Fata Dramé.

**Excusés :** M. Saër Seck représenté par M. Pallier  
Mme Sylvie Vieillard représentée par M. Perrigault  
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par M. Vafiades  
M. Josselin Aubry représenté par Mme Perthuis  
Mlle Aurélie Tarrago représentée par Mme Ethève  
Mme Laurence Machuel-Xuereb

Madame Fata Dramé est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

#### **I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 17 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 2011**

Les procès-verbaux des séances des 17 novembre et 14 décembre 2011 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

## II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 30 novembre 2011, à savoir :

- **Décision n° 2011-145 du 5 décembre 2011** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle de terrain sise 16 ter, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2011-146 du 13 décembre 2011** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 25, rue du docteur Schweitzer
- **Décision n° 2011-147 du 15 décembre 2011** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service d'accueil médical initial (SAMI)
- **Décision n° 2011-148 du 22 décembre 2011** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, rue de l'Aqueduc
- **Décision n° 2011-149 du 22 décembre 2011** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8, rue de l'Aqueduc
- **Décision n° 2011-150 du 23 décembre 2011** : Emprunt de 1 210 000 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement partiel du programme d'investissement 2011
- **Décision n° 2011-151 du 23 décembre 2011** : Emprunt de 770 000 euros à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement partiel du programme d'investissement 2011
- **Décision n° 2011-152 du 30 décembre 2011** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 10, rue Gallieni
- **Décision n° 2011-153 du 30 décembre 2011** : Bibliothèque municipale - Exposition « Malice aime Alice au pays des mathématiques »
- **Décision n° 2012-1 du 5 janvier 2012** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier sis 20 à 26, avenue Paul Vaillant-Couturier et 3 à 7, rue Jules Guesde
- **Décision n° 2012-2 du 9 janvier 2012** : Dispositif « Gérer son stress pour passer un entretien d'embauche » - Passation d'une convention avec Madame Sophie Caristan Llamas relaxologue
- **Décision n° 2012-3 du 10 janvier 2012** : Bibliothèque municipale – Renouvellement du contrat de maintenance n° LSFR 554 passé avec la société 3M
- **Décision n° 2012-4 du 12 janvier 2012** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier sis 97, avenue de la Liberté

### III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 193 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 15 novembre 2011, à savoir :

- **Marché n° 2011-96 du 28 novembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Zamora Productions relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé « L – Initiale (Quintet) »
- **Marché n° 2011-97 du 28 novembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Prod JV relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle de l'artiste Lola Lafon
- **Marché n° 2011-98 du 28 novembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec l'association Riposte relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé « Le petit chaperon en sweat rouge »
- **Marché n° 2011-99 du 28 novembre 2011** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Menuiserie Gilet Père et fils pour la réalisation des travaux de menuiserie dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle du conseil municipal
- **Marché n° 2011-100 du 2 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Euromaster pour l'acquisition de pneumatiques pour le garage municipal
- **Marché n° 2011-101 du 22 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec les établissements horticoles Viet pour la fourniture de plantes annuelles et bisannuelles
- **Marché n° 2011-102 du 22 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Jura Morvan Décorations pour la fourniture de sapins de Noël
- **Marché n° 2011-103 du 22 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Agralys Distribution pour la fourniture de gazons
- **Marché n° 2011-104 du 22 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec les pépinières Allavoine pour la fourniture d'arbres d'alignement et d'ornement
- **Marché n° 2011-105 du 22 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Brageirac Fleuri pour la fourniture de bulbes à floraison printanière
- **Marché n° 2011-106 du 9 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la compagnie Liba Théâtre relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé « Don Juan »
- **Marché n° 2011-107 du 9 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Artmada Productions relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé « Klezmer Nova »
- **Marché n° 2011-108 du 9 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la compagnie Ici et Maintenant Théâtre relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé « Hernani »

- **Marché n° 2011-109 du 13 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Voyages Cateau pour l'organisation et la réalisation de sorties scolaires avec nuitées, d'une durée de 5 jours, à la mer (Cotentin), pour des enfants du cycle 3 durant l'année 2012
- **Marché n° 2011-110 du 13 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour l'organisation et la réalisation de sorties scolaires avec nuitées, d'une durée de 5 jours, sur les plages du débarquement en Normandie, pour des enfants du cycle 3 durant l'année 2012
- **Marché n° 2011-111 du 13 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Cap Monde pour l'organisation et la réalisation de sorties scolaires avec nuitées, d'une durée de 5 jours, dans la région du Lot et à La Baule (Loire Atlantique), pour des enfants du cycle 3 durant l'année 2012
- **Marché n° 2011-112 du 16 décembre 2011** : Conclusion d'une convention de résidence avec Le Manège, scène nationale de Reims, pour la création du spectacle « Issue 01 », avec cession du droit de représentation
- **Marché n° 2011-113 du 16 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Brunet pour la maintenance préventive et corrective des installations d'alarmes anti-intrusion des bâtiments de la ville et du gymnase Frédéric Mistral
- **Marché n° 2011-114 du 16 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Somen pour la réalisation des travaux de menuiseries extérieures aluminium dans le cadre des travaux de réfection des vestiaires et des douches du gymnase de la Paix
- **Marché n° 2011-115 du 20 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Arro pour la fourniture et la livraison de mobiliers destinés à la salle du Conseil municipal
- **Marché n° 2011-116 du 16 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Bartholus pour la fourniture de produits et matériels d'entretien
- **Marché n° 2011-117** : Fourniture de produits d'essuyage et distributeurs d'essuyage
- **Marché n° 2011-118** : Fourniture de produits de lavage, d'essuyage et équipements jetables utilisés en milieu alimentaire
- **Marché n° 2011-119 du 28 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Snef pour la mise en œuvre d'infrastructures des réseaux informatiques et de TOIP sur les sites communaux
- **Marché n° 2011-120 du 21 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Stephanix pour la maintenance de la table de radiologie au centre municipal de santé
- **Marché n° 2011-121 du 21 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Agfa Healthcare pour la maintenance de la développeuse au centre municipal de santé
- **Marché n° 2011-122 du 29 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Les Petits Ruisseaux relatif au contrat de cession du droit de représentation du spectacle intitulé « Allons Z'en France »
- **Marché n° 2011-123 du 29 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Opsys pour la maintenance du système informatique de gestion de la bibliothèque
- **Marché n° 2011-124 du 29 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Arpège pour la maintenance du logiciel Mélodie V5

- **Marché n° 2011-125 du 29 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Arpège pour la maintenance du logiciel Arpège Adagio V5
- **Marché n° 2011-126 du 29 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Arpège pour la maintenance du logiciel Arpège Soprano AE + GR V5
- **Marché n° 2011-127 du 29 décembre 2011** : Conclusion d'un marché de services avec la société Arpège pour la maintenance du logiciel Arpège Concerto V5
- **Marché n° 2011-128** : Création et aménagement des réseaux d'informations de la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville

#### **IV - COMMISSION DES SOLIDARITES - MODIFICATION DE SA COMPOSITION**

A la suite de la démission de Madame Marylène Tabar, conseillère municipale inscrite pour les élections sur la liste «Fresnes, une ville moderne et solidaire», membre de la commission des solidarités, il a été procédé à la modification de la composition de ladite commission.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Fata Dramé pour siéger au sein de la commission des solidarités.

#### **V - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A la suite de la démission de Madame Marylène Tabar, conseillère municipale inscrite pour les élections sur la liste «Fresnes, une ville moderne et solidaire», membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, il a été procédé à la modification de la composition dudit conseil.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Fata Dramé pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

#### **VI - ECOLE MATERNELLE LES BLEUETS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ECOLE**

A la suite de la démission de Madame Marylène Tabar, conseillère municipale inscrite pour les élections sur la liste «Fresnes, une ville moderne et solidaire», membre du conseil d'école de l'école maternelle les Bleuets, il a été procédé à la modification de la composition dudit conseil.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Claire Lefebvre pour siéger au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Bleuets.

#### **VII - COLLEGE JEAN CHARCOT - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A la suite de la démission de Madame Marylène Tabar, conseillère municipale inscrite pour les élections sur la liste «Fresnes, une ville moderne et solidaire», membre du conseil d'administration du collège Jean Charcot, il a été procédé à la modification de la composition dudit conseil.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Alain Perrigault pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Jean Charcot.

**VIII - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DES PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LE CCAS, LA CAISSE DES ECOLES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES - LOT N°1**

Dans le cadre de la fourniture et de la livraison de produits d'entretien ménagers pour les services municipaux, le centre communal d'action sociale, la Caisse des écoles et le syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Hay-les-Roses, une procédure d'appel d'offres a été lancée le 28 octobre 2011.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'attribution du marché aux établissements Bartholus, sis 56, avenue Raspail à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) pour les montants minimum de 50 000 euros hors taxes et maximum de 100 000 euros hors taxes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché.

**IX – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Conformément aux termes de l'article 35 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au 19 mars prochain, pour émettre son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet du Val-de-Marne.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de schéma présenté en l'état et demande que l'agglomération de Val de Bièvre soit associée aux réflexions portant sur l'avenir des territoires bordant son périmètre.

**X – URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'ARCEUIL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par lettre en date du 24 octobre 2011, la commune d'Arcueil a transmis à la ville un exemplaire du projet de modification simplifiée de son plan local d'urbanisme afin de recueillir ses remarques en tant que personne publique associée, la modification portant sur la rectification d'une erreur matérielle.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Arcueil.

**XI – APPROBATION DE LA CHARTE VILLE-ECOLES**

Conformément aux engagements municipaux relatifs à l'éducation et à l'enfance, les services de la ville et de la Caisse des écoles ont élaboré un document unique concernant le fonctionnement des écoles et des accueils périscolaires de Fresnes, destiné tant aux parents qu'au corps enseignant mais aussi aux agents de la ville et de la Caisse des écoles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la Charte Ville-Ecoles et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **XII - PETITE ENFANCE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE-GARDERIE « LA PEUPLERAIE »**

Afin de parachever le processus de mise à jour des règlements de fonctionnement des structures municipales, il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur celui de la halte garderie la Peupleraie sise 2, avenue Jean-Pierre, cet équipement répondant à la politique d'action sociale familiale de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement de la halte garderie « La Peupleraie » sise 2, avenue Jean-Pierre à Fresnes.

## **XIII - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MISSION DE REMPLACEMENT AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ILE-DE-FRANCE**

La convention pour le recrutement d'agents sur des missions temporaires ou pour assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles étant arrivée à terme, le président dudit centre a transmis à la commune une nouvelle convention en vue de renouveler l'adhésion au service de mission de remplacement, dans laquelle figure ses modalités de fonctionnement.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susdésignée.

## **XIV - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

Les collectivités territoriales ayant désormais la possibilité de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents, le Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France a décidé, pour faciliter ces conventionnements, de proposer aux collectivités la mise au point d'un contrat-cadre via une mise en concurrence, et s'est adjoint, à cet effet, les services d'un actuaire pour finaliser la rédaction du cahier des charges et participer à l'analyse des offres.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susdésignée.

## **XV - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2007-102 DU 22 NOVEMBRE 2007 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DE CATEGORIE A**

Compte tenu de la spécificité des missions et des tâches confiées à l'agent non titulaire de catégorie A chargé du suivi du contrat urbain de cohésion sociale du Val-de-Bièvre dont la ville de Fresnes est signataire ainsi que de la recherche de subventions auprès des différents partenaires institutionnels relatives aux actions municipales et au regard, notamment de son expérience professionnelle et de son ancienneté, Monsieur le Maire propose de revaloriser le niveau de la rémunération plafond, en la fixant au 12ème échelon du grade d'attaché territorial, correspondant aux indices brut 801 et majoré 658.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser le niveau de la rémunération plafond en la fixant au 12ème échelon du grade d'attaché territorial.

**XVI - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE CATEGORIE B**

Le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques prévoit l'intégration des fonctionnaires issus des cadres d'emplois des assistants et des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans ce nouveau cadre d'emplois et ce, compte tenu de la fusion des deux anciens cadres d'emplois.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal conformément aux nouvelles dispositions, le nombre total des emplois figurant au tableau des effectifs restant fixé à 595.

**XVII - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pour répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur territorial, portant ainsi le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs de 595 à 596.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures dix.

Fresnes, le ~~07~~ **7 FÉV.** 2012

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Jean-Jacques BRIDEY